

## AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

### **Préavis municipal concernant l'équipement des parcelles N° 234, 272 et 300 – Plan de quartier "Prés de la Couronne"**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

#### **Préambule**

En 2006, le plan de quartier des Prés de la Couronne a été accepté par le Conseil communal et par les services de l'Etat. Le terrain en zone constructible représente une superficie d'environ 14'250 m<sup>2</sup>.

Pour permettre la mise en valeur de cette parcelle, une étude a été faite pour définir le coût probable de l'équipement complet des services pour permettre la mise en valeur de celle-ci.

Vous trouverez en annexe le rapport technique, le devis estimatif des travaux à effectuer, ainsi que le plan de situation des conduites.

#### **Introduction**

Cet avant-projet est destiné à évaluer au mieux le coût de construction des canalisations et conduites d'eaux usées, d'eaux claires et d'eau potable qui doivent être réalisées au lieu-dit "Prés de la Couronne".

Ces ouvrages sont nécessaires à l'équipement de cette zone telle qu'elle est fixée par le plan de quartier "Prés de la Couronne". C'est ce plan de quartier qui dicte en grande partie le tracé et les profondeurs des ouvrages projetés.

L'étude concerne uniquement les collecteurs communaux d'évacuation des eaux et les conduites de distribution d'eau potable et de défense-incendie. Les autres équipements (gaz, électricité, etc.) devraient être pris en charge par les futurs acquéreurs de ces terrains.

#### **Situation actuelle**

Les parcelles no 234, 272 et 300, qui sont traversées par les canalisations projetées, sont propriétés de la Commune de Lucens.

Aujourd'hui, un collecteur unitaire qui reprend les eaux de toute la rive droite de la Cerjaulaz depuis l'Avenue de la Vignette traverse ces parcelles. Ce collecteur, constitué de tuyau en béton de diamètre 500 mm, doit être remplacé car son trajet passe à travers les périmètres des constructions principales du plan de quartier.

Le réseau d'eau potable à proximité comprend une conduite sous la Route de Moudon qui vient d'être posée (PE DN 200 mm) et une conduite sous l'Avenue de la Grande Salle (fonte DN 150 mm).

Le terrain est constitué d'un parking en tout-venant dans sa partie amont et de prairie sur le solde restant.

## Description des ouvrages projetés

Comme précisé plus haut, les ouvrages communaux à réaliser ne comprennent que les collecteurs d'évacuation des eaux et la conduite d'eau potable. Les conduites des autres services pourront être réunies dans des fouilles distinctes de celles de l'assainissement, réalisées à des profondeurs beaucoup moins importantes.

### A. COLLECTEURS D'EAUX USEES (EU) ET D'EAUX CLAIRES (EC)

#### Tracé

Le tracé est dicté par la position des périmètres des constructions principales du plan de quartier.

Les chambres de visite ont été implantées de manière à pouvoir reprendre aisément les eaux issues de ces périmètres.

En amont, le collecteur unitaire est repris dans la nouvelle canalisation d'eaux claires. En aval du projet, cette canalisation est raccordée sur le déversoir d'orage existant. Ainsi, les eaux mélangées provenant des terrains situés en amont transitent par le collecteur d'eaux claires qui joue provisoirement le rôle de collecteur unitaire. Lorsque toute la zone amont sera parfaitement séparée, le déversoir d'orage sera désaffecté. Les eaux claires se déverseront alors dans la Cerjaulaz.

Le nouveau collecteur d'eaux usées est raccordé en aval du déversoir d'orage. Aucune eau claire n'y transite.

Les collecteurs ont une longueur d'environ **275 m<sup>1</sup>** chacun.

#### Profil en long

La faible pente du terrain et les altitudes des points de raccordement en aval font que les collecteurs projetés ont une pente faible. Sur la partie inférieure du tracé, soit entre les chambres 1 et 7, les canalisations ont une pente de 1.0 %. Entre les chambres 7 et 10, la pente a pu être augmentée à 1.7 %.

Avec ces éléments du profil en long, nous avons examiné à quelles altitudes devraient se trouver les rez-de-chaussée des futurs bâtiments pour pouvoir raccorder par gravité les points les plus éloignés des périmètres des constructions. Nous avons admis que la canalisation d'eaux usées privée se trouve, au point le plus éloigné du périmètre, à une profondeur de 3.10 m sous le rez-de-chaussée et que sa pente est de 2.0 %.

En appliquant cette règle, le rez-de-chaussée du périmètre 1 est au niveau du terrain naturel (au milieu du périmètre). Les rez-de-chaussée des autres périmètres seraient de 0.5 à 1.2 m au-dessus du terrain naturel.

Il faut noter que sur la coupe longitudinale figurant à titre indicatif sur le plan de quartier, les rez-de-chaussée ont effectivement été dessinés environ 1 m plus haut que le terrain naturel.

## **Types de tuyaux et diamètres**

Les quartiers situés en amont n'étant pas tous en mode séparatif, le diamètre du collecteur EC est semblable à celui du collecteur unitaire actuel, soit 500 mm. Le tuyau choisi sera en béton diamètre 670 / 500 mm.

C'est l'étude de détail de la mise en séparatif des quartiers amonts qui pourra éventuellement permettre de fixer un diamètre moins important. Celui-ci dépendra des possibilités de raccordement d'une partie des eaux claires de ces quartiers directement dans la Cerjaulaz. Tenant compte des crues de cette dernière, il apparaîtra peut-être plus juste de maintenir les EC dans un collecteur parallèle au ruisseau pour un déversement plus en aval.

La canalisation d'eaux usées sera en PVC SDR33 (S16) diamètre 250 / 234.6 mm.

## **B. CONDUITE D'EAU POTABLE**

### **Tracé**

Le tracé est en grande partie semblable à celui des canalisations d'évacuation des eaux.

Le projet prévoit un bouclage entre la conduite récemment posée sous la Route de Moudon et la conduite en fonte se trouvant sous l'Avenue de la Grande Salle. Une nouvelle borne hydrante, dont l'emplacement précis sera déterminé par le commandant des pompiers et l'inspecteur ECA, est prévue au milieu du secteur.

La longueur de cette nouvelle conduite est d'environ 275 m<sup>1</sup>, dont 225 m<sup>1</sup> en fouille commune avec les collecteurs EU et EC.

### **Profil en long**

La conduite sera posée à une profondeur d'au moins 1.20 m sous le terrain dans son état après aménagement.

Dans tous les cas, elle sera posée plus haute que les collecteurs d'évacuation des eaux usées.

## **Types de tuyaux et diamètres**

La conduite projetée sera en tuyaux PE 100 SDR 11(S-5) diamètre 160 / 130.8 mm PN 16.

## **C. CHEMIN**

### **Chemin**

Comme demandé dans le plan de quartier, un chemin piétonnier sera créé le long de la Cerjaulaz pour relier la tête de la parcelle au chemin qui borde la voie de chemin de fer, de même que l'éclairage de celui-ci. La bande herbeuse de chaque côté de ce chemin sera renforcée pour permettre à des véhicules de pouvoir venir pour l'entretien des berges. Une servitude publique sera créée en faveur de la Commune.

## Devis

Le devis est établi sur la base de l'avant-projet. L'étude du projet d'exécution et les demandes d'offres permettront de l'affiner.

La récapitulation du devis, dont le détail suit le présent rapport, est la suivante :

Génie civil	424'545.00
Honoraires	55'000.00
Frais de géomètres	10'000.00
Travaux divers et imprévus	26'255.00
Montant total HT	Fr. 515'800.00
TVA 7.6 %	39'200.00
Eclairage public (montant TTC)	25'000.00
Télé-réseau (montant TTC)	30'000.00
<b>Montant total TTC</b>	<b>Fr. 610'000.00</b>

La répartition par catégorie d'ouvrages est la suivante:

Collecteurs E.U. et E.C.	385'000.00
Conduite d'eau potable	87'000.00
Chemin	83'000.00
Eclairage public	25'000.00
Télé-réseau	30'000.00
<b>Montant total TTC</b>	<b>Fr. 610'000.00</b>

## Conclusions

Ce projet de canalisations poursuit l'effort de la Municipalité de rendre efficace et conforme à la législation en vigueur les réseaux d'évacuation des eaux. Il s'agit d'une étape qui permettra à terme la suppression du déversoir d'orage situé à l'intersection du Chemin du Collège et de la Cerjaulaz.

L'implantation des ouvrages et leur profondeur sont projetées afin de raccorder au mieux les bâtiments planifiés par le plan de quartier "Prés de la Couronne".

La nouvelle conduite d'eau potable, en plus de desservir le quartier, améliorera les conditions générales de distribution en créant une boucle dans le réseau.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le conseil communal de Lucens,

Vu le préavis municipal N° 2/2007

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
Oùï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

### **Décide**

1. D'autoriser la Municipalité à faire exécuter les travaux d'équipement du Plan de quartier "Prés de la Couronne" pour un montant de Fr. 610'000.-;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 108'000.- (chemin et éclairage public) sur le compte Fonds de réserves générales, N° 9282.0, dont le solde actuel est de Fr. 970'704.90;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 385'000.-, sur le compte Fonds de réserve des égouts N° 9280.05, dont le solde actuel est de Fr. 869'449.14;
4. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 87'000.-, sur le compte Fonds de réserve pour renouvellement et entretien des installations d'eaux N° 9280.03, dont le solde actuel est de Fr. 748'290.20 ;
5. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 30'000.-, sur le compte Fonds de renouvellement télé-réseau, N° 9281.07, dont le solde actuel est de Fr. 228'584.21.

Le municipal responsable : Gérard Gonthier.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2007.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**E. Berger**

**C.-L. Cruchet**

**Annexe :** - plan de situation n° 20'133-2-3

# AVANT-PROJET VARIANTE 2

COMMUNE DE LUCENS

Près de la Couronne  
Rue de la Couronne



**PROJETANT :** Atravis  
**PROJETEUR :** MPR 17184  
**PROJETEUR LOCAL :** SLA  
**PROJETEUR LOCAL :** M. Jean-Pierre Fournier & Associés

**PROJET :** Construction EV et EC  
 Construction d'un parking

TITULAIRE DES IMMEUBLES PRÉVUS (propriété cadastrale)

Parcelle	Surface	Propriétaire	Surface	Propriétaire
1	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier
2	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier
3	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier
4	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier
5	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier
6	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier	1000 m <sup>2</sup>	M. Fournier

Logiciel : AutoCAD 2012

Plan N° 201305-01

QUARTIER  
 Lucens 1700



- SYMBÔLES :**
- Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction
  - Ligne de construction

